

09	12/06/19	M. Jean Louis et Georges BRU remettent en don annexé no 5
----	----------	--

Don. L. et A. Anne OBS (n° 09) 2/4

M. BRU Jean Louis
85 rue du 8 mai
24430 MARSAC sur l'ISLE

M Jean Louis et
Georges BRU

MARSAC le 28/05/2019

à M. LESPINASSE Commissaire Enquêteur,

Monsieur,

Je me permets de vous contacter au sujet de ma parcelle de terrain n° 406 section AP route de Payenché.
Cette parcelle me fut léguée en héritage en 1998 suite au décès de mon père M. Jean Raoul BRU.

Le 9 janvier 2012 je fus informé par courrier de la mairie de Marsac sur l'Isle, qu'à la demande de riverains une PVR serait instaurée et que ma parcelle serait constructible à la condition de s'y raccorder.
J'ai donc donné mon accord pour ce projet et les plans furent établis par M. CHATENOUUD géomètre expert.

Les nouvelles parcelles furent baptisées AP 638 pour moi et AP 640 pour mon frère M. BRU Georges se trouvant actuellement dans la même situation, AP 637 et AP 639.
Ces deux parcelles 638 et 639 de 632m2 chacune étant prévues pour la route communale furent rachetées par la mairie conformément au projet initial au prix de 6,60€ le m2 et baptisées «rue des charmes», acte signé chez le notaire Maître VAUBOURGOIN le 15 juin 2017.

Le 26 mars 2019, je reçois à mon grand étonnement, un courrier de la Mairie de Marsac sur l'Isle, m'informant que la PVR avait été annulée lors du conseil municipal du 15 décembre 2018 et que par conséquent mon terrain deviendrait non constructible.

Cette décision me paraît totalement incongrue, sachant que nous attendons depuis 7 ans que cette PVR soit instaurée afin de disposer de notre terrain pour une éventuelle construction familiale, et que dans ce laps de temps de nombreuses constructions ont été réalisées partout autour qualifiant ainsi ma parcelle de «dent creuse».

Nous espérons de vous M. Le Commissaire enquêteur que vous saurez nous rétablir dans nos droits et que nos parcelles ne seront pas déclassées en zone naturelle.

Nous vous remercions à l'avance,

Veuillez agréer Monsieur LESPINASSE l'expression de nos sincères salutations

M. BRU Jean Louis